

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Vallière

n a t u r e l l e m e n t i m p r i m e u r

44, Avenue Marius Chalve

13140 MIRAMAS

Téléphone 04 90 58 11 57

Télécopie 04 90 58 05 87

Courriel contact@impvalliere.com

1) Clause générale

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales de ventes qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

2) Commandes - annulations

Lorsqu'un devis est établi par l'imprimerie Vallière, il constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales. En cas de demande reçue de l'acheteur, celle-ci sera considérée comme acceptée définitivement par l'Imprimerie Vallière à défaut de dénonciation expresse parvenue à l'acheteur soixante douze heures au moins avant la date prévue pour la livraison.

Seules les annulations de commandes reçues par courrier recommandé, télécopie, télégramme, parvenu au siège de l'Imprimerie Vallière, soixante douze heures au moins, avant la date prévue pour la livraison seront prises en compte.

Passé ce délai, les commandes passées seront réputées avoir été effectuées et le prix sera dû, nonobstant toute annulation de commande qui pourrait venir à l'Imprimerie Vallière.

Les commandes passées moins de soixante douze heures avant la date demandée pour la livraison seront réputées avoir été effectuées et le prix sera dû, nonobstant toute commande qui pourrait parvenir ultérieurement à l'Imprimerie Vallière.

3) Livraison - Transport

Les travaux commandés à l'Imprimerie Vallière sont fermes. Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée dans notre atelier. Sauf stipulation contraire, nos livraisons s'entendent franco de port en emballage.

Si la livraison est retardée pour une raison indépendante de notre volonté, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue.

Il incombe à l'acheteur sauf stipulation contraire, d'assurer les frais et risques du transport des marchandises vendues postérieurement à la livraison.

4) Prix - Conditions de paiement - Pénalités

Les prix sont indiqués hors taxes.

Les factures sont payables au comptant dès réception de la facture.

Si le prix est payable en plusieurs échéances, précisées sur la facture, à défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles même si elles ont donné lieu à des traites.

Si le prix est payable en plusieurs échéances et s'il y a lieu d'un paiement anticipé, un escompte de 2% sera accordé pour un paiement anticipé après établissement de la facture entraînant la réduction à due concurrence de la TVA récupérable pour l'acheteur.

5) Clause pénale

En application des dispositions légales, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement, calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal à 2 fois l'intérêt légal.

6) Réserve de propriété

Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix principal et accessoire. Dans le cas où le prix est payable en plusieurs échéances, représentées ou non par des traites, le non-paiement d'une quelconque de ces échéances entraînera la restitution sans délai des marchandises et l'exigibilité immédiate et totale du solde du prix restant dû à ce moment.

7) Garantie

Les biens vendus sont garantis de tout vice provenant de la matière, de réalisation ou de conception et font préalablement l'objet d'un bon à tirer. Toute réclamation relative à nos livraisons devra être présentée dans un délai de 15 jours à compter de la date de livraison.

8) Clause résolutoire

En cas d'inexécution de ses obligations par une partie, le présent contrat sera résolu de plein droit sans mise en demeure au profit de l'autre partie et sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

9) règlement des litiges

Il est fait exclusivement attribution de juridiction au tribunal de Commerce de Salon-de-Provence.

